

Mort d'un baroudeur

**Il avait gagné tous les combats. Et perdu sa guerre...
Mais cela suffit-il à expliquer un suicide ? François Caviglioli
a enquêté à Marseille parmi les partisans et les adversaires
politiques de René Lucet.**

■ La levée du corps de René Lucet devant la morgue du Pharo. Nous sommes dans l'œil du cyclone émotionnel. Une assistance silencieuse mais électrisée. Trois cents personnes autour de Marc Borgna, le secrétaire départemental de Force ouvrière. Des militants F.O., des femmes qui répriment des sanglots et des cadres au regard attentif qui observent et qui attendent. Mme Lucet est crispée mais digne. Une tonalité tragique. Une tension palpable. En bruit de fond, l'« Affaire » qui ronfle comme une toupie.

Autour du cercueil de René Lucet, le suicide du 4 mars 1982, qui a voulu, en se tirant une balle de P. 38 dans la tête, porter un dernier coup à ses adversaires, c'est une partie serrée et décisive qui est en train de se jouer. L'enjeu est considérable. C'est le contrôle de la Sécurité sociale, avec ses deux cent mille salariés, son budget de 976 milliards de francs, supérieur de 200 milliards au budget de l'Etat, son influence décisive sur la vie quotidienne et l'équilibre de la nation. Une grande bataille politique qui dépasse Marseille, ville éclatée et imprévisible où les passions s'enflamment.

Mais c'est à Marseille que tout commence, en juillet 1979, lorsque René Lucet est nommé directeur de la caisse primaire centrale d'assurance-maladie des Bouches-du-Rhône. Raymond Barre et son ministre de la Santé viennent de définir une nouvelle politique. Le but : combler le déficit de la Sécurité sociale. Les moyens : diminuer les prestations et faire rentrer dans le rang les mutualistes qui se substituent peu à peu aux caisses centrales. Marseille est un poste clé, un test. La caisse centrale est mal gérée. Les remboursements traînent jusqu'à prendre des mois de retard. La mutuelle des travailleurs est une véritable forteresse. Elle a trois cent mille adhérents, elle possède un journal qui tire à un million d'exemplaires. (Elle lancera plus tard une radio libre.) C'est le fief de la C.G.T.

Haro sur les mutuelles

Lorsque René Lucet arrive à Marseille, il annonce : « Je vais remettre de l'ordre dans ce capharnaüm. » Il y réussira. Il aura, bien sûr, l'appui des autorités de l'époque, mais il bénéficiera aussi de la neutralité bienveillante d'une partie de la municipalité : il milite à Force ouvrière depuis toujours.

C'est aussi un gaulliste convaincu et actif. Depuis l'âge de quinze ans. Les épaules carrées, les cheveux gominés, c'est un fonceur et un impulsif qui ne tolère ni les obstacles ni la contradiction. Il est l'homme de la situation.

Il a fait ses preuves à la caisse centrale de Seine-et-Marne, où il a remis de l'ordre et assuré une gestion rigoureuse en implantant des réseaux informatiques. Né en 1943 à Fontainebleau, il a mené sa carrière tambour battant. Après ses études secondaires, il a passé brillamment le concours d'entrée au Centre d'Etudes de

Sécurité sociale et a gravi tous les échelons de la hiérarchie. Dès son installation à Marseille, il va défier ses adversaires administratifs et idéologiques : la Mutuelle des Travailleurs et, à travers elle, la C.G.T. et le P.C.

Tout de suite, c'est la guerre. Une guerre impitoyable. Il faut se souvenir que les mutuelles non seulement se chargent du remboursement complémentaire de leurs adhérents mais qu'elles traitent également l'ensemble du dossier. Elles obtiennent ensuite un remboursement de la Sécurité sociale en percevant au passage une ristourne qu'on appelle la remise de gestion. En outre, certaines d'entre elles — et c'était le cas à Marseille pour la Mutuelle des Travailleurs — fonctionnent selon le système dit du « tiers payant » : elles règlent directement les honoraires du médecin et les dépenses pharmaceutiques, ce qui permet d'éviter toute dépense au malade. Les caisses centrales mal gérées abandonnent volontiers aux mutuelles cette part de travail qui, normalement, leur revient. René Lucet, qui, en sa qualité de directeur de la caisse centrale des Bouches-du-Rhône, était le plus gros employeur du département, fit ce qu'il avait déjà fait à Melun. Il imposa compétitivité et rendement aux trois mille trois cents agents de ses services et procéda à l'informatisation du traitement des dossiers. Il se retourna ensuite contre la Mutuelle des Travailleurs, pour lui enlever la prérogative du tiers payant et faire rentrer ses sections locales, c'est-à-dire ses bureaux payeurs, dans le giron de la Sécurité sociale.

« Je frappe le P.C. à la caisse », disait-il. René Lucet accusait en effet la Mutuelle de percevoir des primes de 15 à 20 % du montant des actes remboursés et d'alimenter la C.G.T. et le P.C. avec les cinq ou six milliards de centimes qu'elle tirait de ces revenus. « C'est faux, dit un militant du P.S. marseillais. Jamais au grand jamais, des fonds n'ont transité de la Mutuelle vers les caisses du parti communiste ou de la C.G.T. René Lucet était obnubilé par son esprit de croisade anticommuniste. En revanche, il est vrai que la Mutuelle paie des salaires à des permanents du P.C. ou de la C.G.T. et qu'elle rvet à leur disposition son matériel et ses secrétaires pour publier des brochures et des tracts. C'est vrai que la mutualité permet au P.C. d'avoir des cadres rémunérés, recrutés légalement, et d'étendre ainsi son clientélisme. Mais il est difficile de le lui reprocher, et lui dire : "Vous employez des communistes." C'est leur droit d'être communistes. On est en République... »

C'est en octobre 1980 que René Lucet lance sa grande offensive contre le tiers payant. Du jour au lendemain, il refuse les documents que lui transmet la Mutuelle des Travailleurs et il arrête les remboursements.

A la veille de Noël 1980, vingt mille personnes défilaient sur la Canebière au cri de : « Lucet, salaud, le peuple aura ta peau. » Le P.C. et la C.G.T. avaient relayé la mutualité dans cette



René Lucet (avec un mégaphone) et son personnel le 3 mars
« Je frappe le P.C. à la caisse », disait-il

guerre d'usure. Déjà, le 20 juin 1980, le quotidien « la Marseillaise », organe du P.C., avait publié un article affirmant que la direction de la Caisse primaire centrale avait recruté des voyous fichés au grand banditisme. René Lucet répliquait dans la lettre hebdomadaire qu'il faisait circuler parmi le personnel. Il était soutenu par la majorité du conseil d'administration de la Caisse centrale, présidé par M. de Laroche. C'est très compréhensible lorsqu'on sait que, par une ordonnance de 1967, de Gaulle avait accordé aux patrons 50 % des sièges au sein des conseils d'administration des caisses centrales, les syndicats se répartissant l'autre moitié.

Dans cent six des cent vingt-cinq caisses, dont celle de Marseille, F.O. s'est alliée au patronat pour former avec lui une majorité et contrôler l'appareil. Cette collusion explique pourquoi, en mars 1982, Nicole Questiaux, ministre de la Solidarité, précipitera la chute de René Lucet, le limogera sans l'entendre et sans écouter les conseils de modération qui lui viendront de plusieurs côtés — et parfois de très haut. Elle veut changer le mode de répartition des sièges au sein des conseils d'administration. Elle veut tenir les promesses socialistes d'avant le 10 mai : abolir la parité patronat-syndicats et confier le contrôle de la gestion des caisses centrales aux syndicats représentatifs. Elle voudra donc frapper un grand coup à Marseille, qui tiendra encore, une fois de plus, le rôle de ville test, car le conflit Lucet-Mutuelle semble à tous exemplaire, autant par la personnalité du directeur que par l'âpreté de la lutte.

Depuis le 10 mai, tous les mutualistes cégétistes n'attendaient plus qu'une chose : la peau de Lucet. Quant au directeur, il n'avait pas compris que le changement de pouvoir signifiait la fin de son règne. Fier de sa gestion, sûr de l'appui de F.O. et d'une partie du P.S. local, il croyait pouvoir rester à son poste au centre Valmante, à l'est de Marseille, près de la « maison du fada » de Le Corbusier. C'était un bon exécutant, ce n'était pas un fin politique.

Mais à Marseille, dans les instances dirigeantes de la C.G.T., on commence à trouver que René Lucet a la vie dure. On s'étonne, on multi-

plie les interventions auprès du ministère de la Solidarité. Enfin, une enquête est lancée sur la gestion de René Lucet par l'Inspection générale des Affaires sociales. Bien renseignés, les enquêteurs de l'I.G.A.S. découvrent que René Lucet menait grand train. Les frais de mission et de réception ont fait un bond spectaculaire. 880 000 francs, soit quatre fois la dotation initiale. Il tient table ouverte aux frais de la caisse. Il a fait installer « deux grilles galvanisées avec manœuvre électrique pour isoler la direction en cas de manifestations ». Il s'est fait acheter par la caisse une 604 turbo qu'il est le seul à utiliser. Et puis il a engagé quatre chauffeurs-gardes du corps dont il a fait des attachés de secrétariat et qui se font rembourser des frais de taxi, des factures d'hôtel trois étoiles et des notes de restaurant plus ou moins bidons.

Trop engagée...

Lucet réplique par un long document. Son principal argument, c'est qu'il a réalisé plus de dix millions de francs d'économie et que ses frais de mission ne représentent, pour 1981, que 0,12 % de la gestion administrative et 0,007 % du total des dépenses de la caisse. Il se défend en chef d'entreprise. Il ne comprend pas que l'enjeu dépasse sa personne. Malgré les injonctions de Nicole Questiaux, il refuse par exemple de réintégrer six militants C.G.T. qu'il avait mis à pied. Le processus de rupture est en marche. Nicole Questiaux le suspend le 22 février et le licencie le 2 mars. Entre-temps, René Lucet avait tenté un baroud d'honneur en occupant avec son personnel F.O. les locaux de la Caisse centrale.

Le 2 mars, Bergeron lui téléphone. Pour lui dire en substance : c'est bien ce que tu as fait, on te soutient, mais maintenant il faut arrêter ; on se battra sur un autre plan. En clair, ça veut dire : on te lâche. En tout cas, c'est ce que comprend Lucet. Il ordonne à son personnel de reprendre le travail, il quitte les locaux de la caisse en faisant le V de la victoire avec les doigts. Il rentre chez lui, amer, vaincu. Jusque-là, nous sommes sur un terrain politique. Miné mais politique. Cependant, le 4 mars il se tue, dans sa villa de l'allée des Ormeaux à

Saint-Barnabé. C'est la stupeur. Nous basculons dans l'irrationnel.

« C'était un personnage cassant, donc fragile », dit quelqu'un qui l'a souvent affronté. « Il était arrogant, dit un autre. Tout ce qu'il savait dire, c'était : allez vous faire foutre ! » « Il a eu le sentiment d'être trahi par Bergeron, par ses amis socialistes de la mairie, confie un de ses amis. Il n'a pas compris que Bergeron, leader syndical, ne pouvait le soutenir dans un mouvement de rébellion ouverte sans espoir. Pour lui, son limogeage signifiait qu'on n'avait pas lu son plaidoyer. Il se sentait humilié, injustement sali. »

On n'explique pas un suicide. C'est un acte qui échappe à la dialectique des rapports de forces. René Lucet, gestionnaire de talent mais politique brouillon, garde son secret.

A Marseille, c'est la stupeur et la crainte. Chez tout le monde. Du côté C.G.T., on redoute que le suicide de René Lucet ne retarde l'abrogation de l'ordonnance de 1967 sur la composition des conseils d'administration des caisses. A F.O., c'est la mobilisation. André Bergeron transforme en martyr celui à qui il conseillait la sagesse. A l'ancienne Bourse du Travail de Marseille, il s'excusera presque d'avoir donné le 2 mars l'impression de lâcher Lucet. A Paris, c'est d'abord le flottement dans les milieux officiels. On finit par apprendre que Mauroy aurait demandé à Nicole Questiaux d'attendre avant de limoger Lucet. D'y aller par étapes. Trop engagée par ses promesses, Nicole Questiaux aurait passé outre à cette suggestion. Le lundi 8 mars, Gaston Defferre rend publiquement hommage aux qualités de gestionnaire de René Lucet. Comme un début d'avertissement à la C.G.T. qui l'a si impitoyablement harcelé...

« Personne au P.S. ne souhaite vraiment la mainmise de la C.G.T. sur la Sécurité sociale, dit un responsable socialiste. Ce n'est pas pour rien qu'on a coupé en deux le grand ministère de la Santé qui était un Etat dans l'Etat. C'est pour que Ralite (Santé) surveille Questiaux (Solidarité) et que Questiaux (P.S.) surveille Ralite (P.C.). C'est le moment d'avoir de bons yeux. Tout va se jouer maintenant. » F. C.